AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
DÉROGATION MINEURE – MAI 2025

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 mai 2025 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

   1716, RUE CARMEN
   Dossier : DM-2025-00019
   Lot : 2 989 468 du cadastre du Québec
   Objet : Permettre le déplacement d'un cabanon en cour avant alors que le règlement de zonage 601 interdit l'implantation d'un cabanon en cour avant.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 24 avril 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint